



Faire annuler un contrat non signé

Par **MarjoLRie**, le **23/01/2019** à **19:42**

Bonjour

J'ai un soucis avec une assurance.

J'ai demandé un devis chez **Axxxxxanonymisation** assurance auto par le biais d'une connaissance qui y travaille en lui donnant toutes les informations (rib y compris) dont ils ont besoin.

N'ayant signé aucun contrat et les ayant reçu un mois et demi après la demande, j'ai tout de même été prélevée sur mon compte pour la dite assurance auto et en plus une prévoyance que je n'avais pas demandé en en ayant déjà une. A la réception des contrats les tarifs qui m'ont été tout d'abord annoncé un mois et demi auparavant ne sont pas respectés.

Je précise une nouvelle fois que je n'ai ni demandé de prévoyance et à la réception des contrats un mois et demi après je ne les ai pas signé et retourné avec le mandat de prélèvement non signé en leur expliquant la situation à l'agence qui elle continue d'essayer de me prélever .

Comment moyen juridique ai je pour qu'ils cessent de me prélever et annulent ces contrats que je ne veux pas rendre effectif ?

En vous remerciant par avance de votre réponse

Cordialement

Marjorie